MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2020

Convocation affichée et envoyée : le 23 juin 2020

L'an **deux mil vingt, le trente juin à** dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans la salle communale André Leray sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, ARNAL Bruno, SIRET Philippe, LEPRIZE Christophe, RAVET Raymond, LAVOLLÉE Christophe, COUVERT Magali, BOISSAY Véronique, GENU Thierry, LEMUR Karine, HAMON Marc.

Absent excusé:

Secrétaire de séance : ARNAL Bruno

Ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire demande au Conseil Municipal l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

- désignation des délégués SIVOM, Le Chemin Vert - EPHAD - Hédé-Bazouges.

Le Conseil Municipal accepte l'ajout de ce point.

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020.

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 4 juin dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 juin 2020 :

- VALIDENT le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 juin 2020.

30.06.2020-021 Affectation du Résultat de la section de fonctionnement CA 2019 – BP 2020

Le compte Administratif 2019 du budget de la commune présente un résultat de clôture excédentaire de **48 750.72** € au 31/12/2019.

- La section de fonctionnement se clôture au 31/12/2019 avec un excédent de fonctionnement d'un montant de 50 327.76 €
- La section d'investissement se clôture au 31/12/2019 avec un déficit d'investissement d'un montant de <u>1 577.04 €</u>

Il est proposé d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2019 en section de fonctionnement du budget primitif 2020 à l'article **002 « excédent de fonctionnement reporté »** soit **22 040,87 €** et d'affecter **28 286.89 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2019 et les affectations aux comptes 002 et 1068 ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

30.06.2020-022 Vote des taux d'imposition 2020

M. le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les taux des deux taxes locales : taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non-bâti.

Il présente cinq simulations d'augmentation des taux transmis à sa demande par le trésorier, M. BAILLON.

M. le Maire précise que pour sa part il ne souhaite pas, cette année, augmenter les taux.

Il s'en suit un échange sur la fixation des taux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- MAINTIEN les taux d'imposition pour l'année 2020 identiques à l'année 2019 ;

	Taux de référence de 2019	Taux votés 2020
Taxe foncière (bâti)	14,65 %	14.65 %
Taxe foncière (non bâti)	44,94 %	44,94 %

- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

30.06.2020-023 Vote du Budget Primitif 2020

M. le Maire, présente et commente le Budget Primitif 2020 de la commune qui s'équilibre à 114 034.50 € en section de fonctionnement et à 54 109.45 € en section d'investissement.

Il précise les travaux recensés pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ADOPTE le budget tel qu'il est présenté;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

30.06.2020-024 Renouvellement des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

M. Le maire procède à la lecture du courrier de la DGFIP reçu le 9 juin 2020 qui explique que :

o l'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une

- commission communale des impôts directs (CCID);
- o la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal ;
- o que suite aux précédentes élections municipales de mars il convient de procéder à son renouvellement :
- o cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ; de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants ;
- o la désignation des commissaires est effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de soumettre à la Direction Générale des Finances Publiques la liste suivante de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants :

	NOM	PRÉNOM	ADRESSE
			7.57.5352
	ARNAL	Bruno	Le Bourg - 35270 LANRIGAN
	BLANCHARD	Aurélie	Les Rosais - 35270 LANRIGAN
	BOISSAY	Véronique	La Touche - 35270 LANRIGAN
TITULAIRES	BUAN	Gérard	Le Bourg - 35270 LANRIGAN
	COTARD	Grégory	La Ville Basse - 35270 LANRIGAN
	DELAUNE	Claude	Le Fresne - 35270 LANRIGAN
	DUTHIL	Carine	La Touche - 35270 LANRIGAN
	GAUTIER	Pierre	Les Feuvrels - 35270 LANRIGAN
	GENU	Thierry	La Touche - 35270 LANRIGAN
	HAMON	Marc	Le Bourg - 35270 LANRIGAN
	HAREL	Jean	11 La Ville Basse
	ROUSSELOT	Joseph	Le Château - 35270 LANRIGAN
SUPPLÉANTS	COUBOULIC	Tanguy	Le Fresne - 35270 LANRIGAN
	COUVERT	Lionel	La Haute Ruée - 35270 LANRIGAN
	DELAUNE	Eric	Les Cours Rouellan-35270 LANRIGAN
	FOURNIER	Gilles	Les Rosais - 35270 LANRIGAN
	LAVOLLEE	Christophe	Les Rosais - 35270 LANRIGAN
	LEMUR	David	La Touche - 35270 LANRIGAN
	LEPRIZÉ	Christophe	Le Fresne - 35270 LANRIGAN
	QUESNEL	Corinne	Le Fresne - 35270 LANRIGAN
	SIRET	Aurélie	La Touche - 35270 LANRIGAN
	ZEMB	Patricia	Le Bourg - 35270 LANRIGAN
	GUILLOIS	Jean	Le Bourg - 35440 DINGÉ
	LERAY	Marcel	Le Fougeray - 35440 DINGÉ

- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

30.06.2020-025 Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C.)

M. le Maire demande à M. HAMON Marc de présenter le S.I. C.S.C. et d'expliquer le rôle des délégués au sein de syndicat, celui-ci étant délégué titulaire durant la dernière mandature.

Suite à cette présentation, M. le Maire indique que le Conseil Municipal doit désigné un(e) délégué(e) titulaire et un(e) délégué(e) suppléant(e).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Marc HAMON, Délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C.);
- **DESIGNE** Mme Karine LEMUR, Déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal pour la Gestion et la Construction du Centre de Secours de Combourg (S.I.C.S.C.);
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

30.06.2020-026 Désignation des délégués du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'EHPAD - Résidence Le Chemin Vert de Hédé-Bazouges

M. le Maire procède à la lecture du mail du SIVOM reçu le 23 juin dernier qui précise que la prochaine réunion aura lieu sur la 1^{ère} semaine de juillet 2020 d'où l'ajout de ce point sur cette séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** M. Philippe SIRET, Délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'EHPAD Résidence Le Chemin Vert de Hédé-Bazouges ;
- **DESIGNE** Mme Magali COUVERT, Déléguée suppléante au sein du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de l'EHPAD Résidence Le Chemin Vert de Hédé-Bazouges ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

30.06.2020-027 Adhésion à la Centrale d'Achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition d'un marché de fourniture de certificats électroniques

M. le Maire explique que :

- o le certificat électronique permet l'authentification et/ou la signature de l'utilisateur sur les documents ou informations échangés par voie électronique ;
- l'usage de certificats électroniques est obligatoire pour l'utilisation des services numériques tels que la dématérialisation de la chaine financière et comptable;
- o suite aux élections municipales, il y a lieu de commander de nouveaux certificats électroniques ;
- la commune bénéficie d'un accès au bouquet de services du syndicat mixte de coopération territoriale
 Mégalis Bretagne grâce à l'adhésion de la CCBR;
- o pour obtenir ces certificats auprès de Mégalis Bretagne, il convient d'adhérer à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour la mise à disposition de certificats électroniques. Cette adhésion ne comporte ni droit d'entrée ni participation aux frais de gestion. Les frais financiers engagés par Mégalis Bretagne pour le lancement et l'attribution du marché ne font pas l'objet d'une facturation au bénéficiaire de la convention.
 - Le marché est conclu pour une durée de douze mois à compter du 1^{er} janvier 2019. Il pourra être reconduit par Mégalis Bretagne trois fois, par période de douze mois, et par décision tacite soit jusqu'au 31 décembre 2022 au plus tard.
- M. le Maire procède à la lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'adhésion à la centrale d'achat Mégalis Bretagne pour l'achat de certificats électroniques ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la centrale d'achat Mégalis Bretagne ainsi que tous actes nécessaires à son application.

M. le Maire présente le devis de la CCBR d'un montant de 1 866,23 € TTC.

Il précise que ces travaux rentre dans le cadre de la Défense Incendie mais que cette dépense ne peut être subventionnée.

M. le Maire rappelle qu'une convention a été signée avec M. et Mme MOREAU pour l'utilisation de l'étang en cas d'incendie.

Il indique que pour être utilisable ce point d'eau nécessite un busage et un empierrement et qu'il s'agit là de la premier partie des travaux. La deuxième partie des travaux concernera le creusement de l'étang ou la mise en place d'une buse. La mise en place d'une buse serait préférable et M. le Maire va revoir le SDIS à ce sujet.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir le devis de la CCBR d'un montant de 1 866,23 € TTC ;
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis ci-dessus mentionné.

30.06.2020-029 Demande de subvention association « La Chateaubriand Basket »

M. le Maire procède à la lecture de la demande de subvention de l'association « La Chateaubriand Basket ».

Il précise que pour la commune, il y a 6 licenciés. soit 3.40% et qu'il s'agit d'une première demande de subvention pour cette association.

M. le maire rappelle les subventions accordées depuis le 1^{er} janvier 2020.

A la demande de Mme Karine LEMUR, M. le Maire indique qu'une des conditions validée par le Conseil Municipal pour accorder des subventions à une association est que des habitants de la commune doivent y adhérer.

- M. Christophe LAVOLLEE constate qu'il n'y a pas de montant de subvention demandé.
- M. Christophe LEPRIZE précise qu'une cagnotte est en cours auprès des adhérents et que toutes les communes ont dû être sollicitées.
- M. le Maire indique que l'association « La Chateaubriand Basket » est un club historique.
- M. Bruno ARNAL rappelle que la structure existe et qu'il ne faudrait pas qu'elle disparaisse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'accorder une subvention de 15€ pour l'année 2020 à l'association « La Chateaubriand Basket ».
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Informations diverses transmises par M. le Maire

Election des sénateurs le 27 septembre 2020

M. le Maire informe le Conseil Municipal que celui-ci devra se réunir le vendredi 10 juillet prochain afin de désigner le délégué et les suppléants en vue des élections sénatoriales. Il est convenu que cette séance se tiendra à 20h30.

• demande d'accès à l'église de Lanrigan pour répétition chant

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par mail en date du 26 juin dernier, une demande d'accès à l'église de la commune pour effectuer des répétitions par un quatuor d'amis.

Il procède à la lecture de la demande. Il s'en suit des échanges qui aboutissent sur l'acceptation de cette demande à condition qu'une convention soit mise en place qui reprendrait entre autres, les points suivants :

- une représentation gratuite en contrepartie de l'accès à l'église ;
- facturation de l'électricité si besoin de chauffage ;
- accès réservé uniquement au quatuor ;
- pour une durée limitée avec tacite reconduction ;
- possibilité à tous moment pour les deux parties de mettre fin à la convention.

• Panneaux d'interprétation

M. le Maire présente au Conseil Municipal la maquette des cinq panneaux d'interprétation et remercie Marie et Marc HAMON pour la traduction en Gallo. Il demande aux conseillers de donner leurs avis avant la validation des panneaux auprès du fournisseur.

Les remarques sont les suivantes :

- mettre le texte en format lecture et justifié ;
- mettre en italique les textes en Gallo ;
- corrigé les traits du plan qui sont placés de manière différentes sur les panneaux;
- les marges doivent être identiques sur chaque panneau;
- indiquer la source des photos ;
- ajouter le croquis.

M. le Maire indique qu'il va appeler le fournisseur pour lui faire part de ces remarques et lui demander de procéder aux corrections.

• Planning d'arrosage des fleurs du cimetière

M. le Maire indique qu'au regard de son activité professionnelle, il ne peut arroser les fleurs de cimetière toutes les semaines. Il sollicite donc le Conseil Municipal pour la mise en place d'un planning. Il indique que, sauf en congés, il assurera l'arrosage des fleurs de la mairie. Un planning est élaboré et sera transmis avec le compte rendu.

Projet Eolien

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier à tous les propriétaires/exploitants concernés par ce projet, les conviant à une réunion d'information et de présentation de la charte, le 15 juillet 2020 à 14h30, il en fait lecture. Il indique que tous les conseillers sont également conviés.

• Visite de Mme la Députée, Laurence Maillart-Méhaignerie

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous en mairie avec Mme la Députée, Laurence Maillart-Méhaignerie, le jeudi 2 juillet prochain. Il indique que les conseillers qui auraient des questions à poser peuvent les lui transmettre et il les présentera à Mme la Députée. Il a convié les adjoints à cette réunion.

• Visite de Mme la Sénatrice, Françoise GATEL

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous en mairie avec Mme la Sénatrice Françoise GATEL, le jeudi 16 juillet prochain. Il indique que les conseillers qui auraient des questions à poser peuvent les lui transmettre et il les présentera à Mme la Sénatrice. Il a convié les adjoints à cette réunion.

• Fibre / effacement de réseau

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'effacement de la fibre optique ne pourra se faire. Après avoir communiqué avec les trois interlocuteurs : le SDE35, Mégalis et son prestataire la société Axione, ce dernier considère que c'est un déploiement et non une création et qu'il n'a pas obligation d'effacer la fibre dans le périmètre classé.

• Intervention ENEDIS

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une intervention d'ENEDIS est prévue le 4 août prochain pour le coupage de branches atteignant des câbles électriques. Cet élagage se situe au niveau du bourg juste après l'entrée de l'exploitation agricole de M. et Mme HAMON. Il demande à M. Bruno ARNAL s'il peut être présent lors de cette intervention, celui-ci accepte.

Information transmise par M. Philippe SIRET, 2ème adjoint au maire

Réunion commission Bulletin Municipal

M. Philippe SIRET informe le Conseil Municipal que la sortie du prochain « Petit Journal » est prévue le 15 juillet prochain et qu'il y a lieu de réunir la commission Bulletin Municipal. Après consultation des membres de la commission, la réunion est arrêtée au samedi 11 juillet 2020 à 9h30. La distribution du « Petit Journal » sera assurée par Bruno ARNAL et Christophe LEPRIZE.

Question de M. Christophe LAVOLLEE, conseiller municipal

L'achat de barnums pour la salle André Leray, a-t-il changé la capacité d'accueil?

M. le Maire répond que l'achat de barnums n'a pas changé la capacité d'accueil de la salle, que celle-ci demeure à 70 personnes.

La séance est levée à 23h00